



BOURSES DE FORMATION

« Nouez un contact privilégié avec les étudiants »

De quoi s'agit-il ?

Soutien financier attribué à un ou plusieurs étudiants sous la forme de bourse (montant défini par le mécène) pour encourager et soutenir la construction de leur projet professionnel. Selon le souhait du mécène, la bourse peut également être accompagnée d'un parrainage pour accompagner l'étudiant dans son insertion professionnelle (par exemple, donner accès privilégié à l'entreprise mécène pour le stage de fin d'études) et faire découvrir l'entreprise.

Sélection :

Les étudiants intéressés répondent à un appel à candidature. Un jury, composé des mécènes et des enseignants, reçoit les candidatures.

3 critères sont retenus pour la sélection de l'élève lauréat de la bourse :

- » résultats académiques
- » qualité du dossier de motivation
- » critères sociaux : à résultats égaux sur les deux premiers critères, la priorité sera donnée aux étudiants déjà boursiers de l'Etat.

Le représentant du mécène participe seulement à l'évaluation du critère 2.

Intérêt pour l'entreprise :

- » Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur) ou réaliser une action sociale.
- » Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle et ce bien avant le terme de la formation.

Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public (sans distinction de taille ou de secteur), individu.